

ML avec AFP
Le 17/05/2024

Les syndicats font front commun contre le projet de durcissement des règles de l'assurance-chômage

Le groupe Liot a convié les syndicats à l'Assemblée nationale pour contester la réforme des règles de l'Assurance chômage voulue par le gouvernement.

Des représentants des cinq organisations syndicales représentatives vont venir défendre mardi à l'Assemblée nationale une proposition du groupe Liot, qui entend empêcher le gouvernement de revoir la durée d'indemnisation chômage par simple décret. Le groupe Liot, qui siège dans l'opposition, espère bien faire venir les têtes d'affiche des organisations syndicales (CFDT, CGT, CFE-CGC, FO, CFTC). Sophie Binet (CGT) et Marylise Léon (CFDT) seront présentes, a appris l'AFP auprès des deux syndicats.

"Si le système d'assurance chômage doit être juste et efficace, il ne peut être envisagé comme le seul instrument de la politique de l'emploi, et encore moins comme une variable d'ajustement budgétaire", défendent les députés signataires du texte, porté par Martine Froger (Ariège).

Il sera mis à l'agenda de l'Assemblée nationale dans l'hémicycle le 13 juin, à l'occasion de la niche parlementaire Liot, durant laquelle le groupe peut mettre ses propositions en discussion.

Le texte du groupe Liot veut réécrire le code du Travail pour empêcher la réforme

La proposition de loi pourrait ainsi être étudiée en commission la semaine précédente, soit juste avant les élections européennes du 9 juin. Le texte entend réécrire le code du Travail, pour retirer la possibilité au gouvernement de modifier par décret la durée de versement de l'allocation chômage, et entériner le fait qu'elle ne peut être inférieure à 6 mois, ni supérieure à une durée fixée par un accord entre organisations patronales et syndicales (actuellement entre 18 et 27 mois en fonction de l'âge).

Une réponse politique aux annonces prévues par le gouvernement, qui entend durcir ces règles pour inciter à la reprise de l'activité. Gabriel Attal devait dévoiler ses arbitrages cette semaine, mais la situation en Nouvelle-Calédonie l'a conduit à repousser cette annonce.

Le ministère du Travail avait déjà annoncé que les nouvelles règles d'indemnisation seraient définies par "un décret de carence" prenant effet au 1er juillet, faute d'accord trouvé entre les partenaires sociaux sur la vie au travail et l'emploi des seniors. **Le texte de Mme Froger propose aussi de mettre fin au principe de contracyclicité instauré en 2023, qui a réduit la durée d'indemnisation de 25% pour les nouveaux allocataires en raison de la baisse durable du taux de chômage en-dessous de 9% (actuellement 7,5%).**

Elle propose également de mettre fin aux "lettres de cadrages", feuilles de route envoyées par le gouvernement en amont des négociations sur l'assurance chômage, pour les remplacer par des documents d'orientation moins contraignant.

ML avec AFP